



Fiche d'Inscription

Activité Équestre 2026

Nom de l'activité:
Date du déroulement :

Nom, prénom:

Adresse postale:

Téléphone(s):

Email:

Niveau équestre estimé : **DÉBUTANT** / **DÉBROUILLARD (G3)** / **CONFIRME (G6)** / **PRO**

Pour chaque participant, merci d'indiquer le nom/prénom, âge, poids et taille, niveau et expériences réelles équestres, appréhension s'il y en a... Et tout élément type allergie, blessure, pathologies qui pourraient demander une adaptation de l'activité.

Montant de la randonnée tout compris : ,00€

Montant de réservation **,00€** (à régler par chèque ou virement)

Reste à payer le jour même au départ de l'activité : ,00€

Merci de parapher et signer les pages du contrat de réservation, y compris le règlement intérieur et les listings de préparation du matériel nécessaire suivant votre activité. Vous vous engagez à répondre de façon honnête, responsable et précise aux questions posées. Les renseignements demandés sont déterminants pour assurer votre sécurité et la bonne tenue de l'activité sur laquelle vous vous inscrivez, resteront confidentiels et n'ont aucune valeur de jugement. Si vous ne renseignez pas correctement ces derniers, l'organisatrice se réserve le droit de vous exclure sans aucun remboursement et ne saura être tenue responsable humainement, pénalement et juridiquement d'un accident ou tout autre désagrément survenant lors de votre venue et résultant d'informations erronées.

Bon pour accord, date et signature

REGLEMENT INTERIEUR

Equi'Dira s'engage à vous proposer des activités pour lesquelles l'encadrante assure qu'elle est compétente. L'affichage légal visible à l'accueil certifie les cavaliers des diplômes et assurances en cours et de la compétence des encadrants. Vous y trouverez les informations générales et tarifaires d'actualité.

Equi'Dira s'engage à fournir un matériel adapté à la pratique de l'équitation de Pleine Nature, vérifié et remis à jour régulièrement, entretenu avec soin. Le matériel utilisé est propre et adapté à chaque équidé, choisi avec soin pour leur confort, leur bien être dont découleront votre sécurité.

Equi'Dira s'engage à assurer au quotidien une vie respectueuse pour les équidés qui vous feront aimer le Trièves. Ils sont tous suivis par une équipe de professionnels de santé animale investie et compétente, ont un cadre de vie et des moyens de contentions de qualité, qui garantissent le respect de leurs besoins fondamentaux (troupeau, grands espaces, biodiversité riche, abris et nourriture à volonté, compléments vitamines/minéraux sur mesure).

ARTICLE 1 : SAVOIR VIVRE

La Maison-Ateliers qui accueille l'activité de Tourisme équestre est un lieu vivant, qui regroupe plusieurs corps de métier et d'activité. Il est fort probable que plusieurs ateliers de création, de théâtre, cinéma, spectacle, conférences, stages sur de nombreux domaines, expositions soient en cours lors de votre venue. Il vous est possible d'y assister en vous y inscrivant préalablement, ou de regarder en vous assurant de ne pas déranger ceux qui les pratiquent.

Il est demandé à tous de venir se présenter dans une tenue correcte, de respecter les lieux et les personnes présentes au sein de la Maison-Ateliers. Un langage bienveillant et poli est obligatoire, le bien vivre-ensemble est un élément fondateur du lieu qui vous accueille.

Une attitude calme et respectueuse envers les animaux et des encadrants doit être appliquée en toutes circonstances. Il est demandé et rendu obligatoire de tenir les locaux propres après votre passage. Cela consiste à :

- * Ranger le matériel à sa place initiale après chaque utilisation
- * Signaler toute casse ou usure du matériel
- * Nettoyer son espace de passage
- * Remettre les lieux dans un état propre et agréable pour les autres utilisateurs
- * Bien refermer les portes des enclos, pâtures et boxes pour éviter tout risques de sortie des chevaux
- * Les chiens doivent être tenus en laisse et éduqués, ne pas montrer de comportement réactif envers les chevaux qui pourraient occasionner un stress et un accident.
- * Les enfants doivent se comporter de façon civilisée, il est interdit de courir, crier et jouer vivement à proximité des équidés pour des raisons de sécurité collective. Ils sont plus que bienvenus sur le lieu, nous avons aménagé pour eux des espaces avec des jeux à disposition (sous la surveillance de l'adulte qui en est responsable).

ARTICLE 2 : TENUE

Le port du casque est obligatoire. Il doit être porté afin de constituer une protection effective pour le cavalier et être conforme à la norme NF EN1384:2023 . Si vous n'en avez pas, il pourra vous en être fourni un sur demande. Veuillez à ne jamais le laisser tomber, à le poser délicatement pour des raisons de sécurité (éviter d'endommager l'intérieur du casque) et à signaler tout choc sur celui ci (chute sur sol dur, chute avec le cavalier, coup de pied etc)

Les cavaliers majeurs et venant avec leur propre cheval désengagent automatiquement la responsabilité de l'encadrant s'ils ne souhaitent pas porter de casque homologué. Aucun recours ne pourra être mené en cas d'accident entraînant des dommages dus au non-port du casque.

Les tenues doivent être correctes, adaptées à la pratique sportive et à la saison.

Un pantalon d'équitation ou de sport souple et respirant, des chaussures type randonnée avec des semelles non lisses et au dessus de la chevilles sont nécessaires à l'activité. Vous pouvez vous équiper avec des chaps pour prévenir les échauffements, ou si vous portez des baskets en dessous de la cheville.

Il est préférable d'éviter les débardeurs et de prendre une chemise légère à enfiler par dessus ou un t-shirt à manche courte. Quelle que soit la saison, sur une randonnée de plusieurs jours il est utile de se munir de vêtements de pluie (veste et sur pantalon) tenus dans une pochette à glisser dans les sacoches.

ARTICLE 3: ASSURANCES

Si vous résidez en France (et que vous êtes français), vous êtes normalement couvert par votre régime de Sécurité sociale. Vous pouvez également [souscrire une licence FFE](#) pour bénéficier de la responsabilité civile associée. La licence délivrée par la Fédération française d'équitation (FFE) comprend une assurance responsabilité civile du cavalier qui couvre les dommages causés aux tiers par le cheval monté et une assurance individuelle accident qui couvre les blessures occasionnées au cavalier dans le cadre de la pratique de l'équitation. Il peut être judicieux de contacter votre assurance personnelle pour leur demander si vos contrats actuels vous couvrent pour les mêmes risques, et si un complément est nécessaire. Equi'Dira n'étant pas affilié à la FFE, nous pouvons vous indiquer des centres et associations partenaires qui vous délivreront une licence pour l'année en cours.

La responsabilité de l'établissement équestre est dégagée dans le cas d'un accident provoqué par une inobservation du Règlement Intérieur et le non respect des consignes de sécurité données par l'encadrante. Les cavaliers mineurs ne sont sous la responsabilité de l'établissement équestre uniquement durant leur heures à cheval, le temps de préparation de l'équidé et le retour à l'écurie. En dehors des heures de balades vendues les mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents ou de leur tuteur légal.

ARTICLE 4 : PROPRIÉTAIRES DE CHEVAUX

Il est obligatoire de ramasser les crottins de sa monture où qu'ils soient dans l'enceinte de la Maison-Ateliers.

Il est obligatoire de nettoyer son aire de pannage après utilisation.

Assurances:

L'établissement équestre prend à sa charge l'assurance des risques de responsabilité civile découlant de la garde et de la surveillance du cheval sous contrat de pension et/ou au pair. En cas de cavalier propriétaire faisant une randonnée organisée avec son propre cheval, aucune responsabilité de l'organisatrice ne sera retenue si le cheval n'était pas éduqué convenablement pour l'activité pratiquée. En cas de blessure portée à d'autres chevaux/humains, la responsabilité du propriétaire serait engagée pour couvrir les frais de réparation découlant d'un accident. Le propriétaire prendra sous son nom propre et s'il le désire une assurance «accident et mortalité» pour son cheval.

Il est entendu que le propriétaire renonce à tout recours contre le centre dans l'hypothèse d'accident survenant au cheval et n'engageant pas expressément la responsabilité professionnelle de l'établissement équestre. Le centre équestre n'est pas responsable en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Les propriétaires doivent obligatoirement prendre leur licence FFE auprès d'un établissement affilié ainsi qu'une RCPE pour leur équidé afin d'être couvert lors de leurs activités.

LISTE EQUIPEMENT (Randonnée sur plusieurs jours, à adapter en fonction de la durée et la météo)

Vos affaires devront tenir dans les sacoches de votre cheval et ne pas dépasser 6 kilos au total. Prenez un sac de course type petit cabas de super marché pour le transport et le rangement global. Les vestes seront attachées à l'arrière de la selle, et vous porterez le pique nique avec vos affaires quotidiennement. Si vos affaires ne rentrent pas dans les sacoches, un tri sera fait pour optimiser celles que vous devrez emporter et laisser.

Tête

- Un casque d'équitation si vous en avez un
- 1 casquette en été

Buste

- Tee-shirts en coton + chemises à manche longue (pour protection contre le soleil) ou T-shirt en matières

techniques à séchage rapide.

- 1 polaire ou pull équivalent
 - 1 manteau chaud et un ensemble veste et pantalon imperméable. Éviter absolument les ponchos!
- Maillot de bain suivant la saison

Jambes

- 1 culottes d'équitation
- 1 pantalon de rechange (randonnée ou équivalent)
- 1 sur-pantalon imperméable et respirant (en option, si vous n'avez pas de veste de pluie longue)
- Sous-vêtements en coton ou en synthétique non irritant (1 par jour)

Pieds et Mains

- 1 paire de chaussures de marche légères de préférence imperméable, avec chaps ou boots avec des mini-chaps spécifique pour l'équitation selon votre volonté
- 1 paire chaussures légères équivalentes pour le soir
- 1 paire de chaussettes par jour
- 1 paire de gants pour se protéger du froid et des frottements en hiver

Petits trucs à cheval

- Crème apaisante bien utile aux recoins de votre intimité irrités par de longues heures à cheval.
- Le sac à dos à cheval n'est pas autorisé, tout doit être rangé dans une veste multi-poches ou une banane ventrale: stick à lèvres, crème solaire, passeport, petit appareil photo ou mini caméra (étanche), cordelettes, lunettes... plus accessible que les fontes.
- 2 gourdes de 1,5 litres (eau et thermos par exemple)
- Lampe frontale, piles et ampoules de rechange
- Nécessaire de toilette (strict minimum)
- Des boules 'quies' peuvent être utiles

Sac de couchage (léger et peu encombrant!) et sac à viande si vous ne louez pas la literie au gîte (supplément 10€)

Oreiller type petit pliant de randonnée

Tente personnelle acceptée si le poids n'excède pas 2 kilos

Pharmacie

Merci d'indiquer vos allergies aux médicaments dans la fiche de renseignements / votre pharmacie.

L'organisatrice prendra une pharmacie équine et humaine avec les éléments d'urgence hors médicaments (il n'est pas possible de vous donner une médication type antidouleur ou autre pour des raisons de sécurité et d'assurance)

- Médicaments personnels avec copie de l'ordonnance si traitement spécifique
- Aspirine ou doliprane
- Crème solaire à forte protection pour les lèvres et la peau
- Collyre
- Crème hydratante
- Une crème et un spray anti moustique
- Des Compeed pour les ampoules.
- Un tire-tique

Par ma signature (et le paraphage de toutes les pages) j'atteste avoir pris connaissance des instructions données par Equi'Dira et m'engage à respecter les consignes pour apprécier en toute sécurité l'activité laquelle je participe.

Pour faire valoir ce que de droit,

Date et signature précédée de la mention « Lu et approuvé »